

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL GENERAL SUR
SA GESTION DE L'ANNEE

2023

	Dicastères	Associations intercommunales
Frédéric GEOFFROY Syndic (suppléant : Christophe VULLIAMY)	Administration générale (RH et contrôle des habitants) Information et communication Relations extérieures et intercommunales Finances Aménagement du territoire Informatique	Région Morges (Ass. Syndics) Région Morges (Comité urbanisation) UCV (AG) AdCV (AG) AIRADT (CI) AIEB (CI) ARCAM
Jean-Claude BESSON Municipal (suppléante : Aline GICOT)	Police (PRM) Protection Civile (PCi) Défense incendie (SIS Morget) Déchetterie et ordures ménagères Mobilité (TPM) Eau (AIEB)	PRM (CODIR) PCi (CI) SIS Morget (CI) Région Morges (Comité mobilité) TPM (Comex) AIEB (CODIR)
Aline GICOT Vice-Syndique du 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 Municipale (suppléant : Davide ATTANASIO)	Pré et parascolaire (AIRADT) Extrascolaire (orientation, passeport vacances, LEM) Ecoles (ASISE) Affaires culturelles et cultes Loisirs et tourisme Affaires sociales (ARASMAC, aînés, ...)	AIRADT (CODIR) ASISE (CODIR) ARASMAC (CI) Morges Région Tourisme (AG)
Davide ATTANASIO Municipal (suppléant : Frédéric GEOFFROY)	Police des constructions Aménagement du territoire Bâtiments communaux Développement durable – Biodiversité	Région Morges (Copol environnement)
Christophe VULLIAMY Municipal (suppléant : Jean-Claude BESSON)	Routes Epuration (réseau EU/EC, STEP) Domaines et forêts Eclairage public Espaces verts, place de jeux, cimetière	Groupement forestier de Ballens-Mollens (CI) ASISE (CI)

CODIR : Comité de direction

CI : Conseil Intercommunal

Conseil Général

Président (élu pour 1 an)	M. Sebastian Klein
Vice-Président (élu pour 1 an)	M. Denis Sedlatchek
Secrétaire (élue pour 5 ans)	Mme Véronique Grandjean

Sont élus pour un an :

Mme Emmanuelle Robert, scrutatrice
Mme Alexia Lehmann, scrutatrice
Mme Catherine Dupuis, scrutatrice suppléante
M. Christian Pache, scrutateur suppléant.

Commission de gestion et des finances (élue pour 1 an)

M. Laurent Bataillard
Mme Cristina Hegi
M. Patrick Ducret
M. Pierre-Michel Gicot, suppléant

Commission de recours en matière fiscale (élue pour 5 ans)

M. Daniel Wanner, membre
M. Denis Grand, membre
Mme Mireille Vuillemin, membre
Mme Ludivine Titonel, membre suppléante

Représentants à l'Association Intercommunale de l'Eau du Boiron - AIEB (élus pour 5 ans)

M. Jean-Claude Ecarla
M. Michel Vulliamy
M. Daniel Wanner

Représentantes à l'Association Scolaire de St-Prex et environs - ASISE (élues pour 5 ans)

Mme Sophie Gosselin
Mme Alexia Lehmann

Représentant-e-s à l'Association Réseau d'Accueil de Jour Dame Tartine AIRADT (élus pour 5 ans)

M. Christophe Pannatier
Mme Line-France Bataillard
Mme Catherine Rochat, suppléante

Représentants à l'Association Police Région Morges - PRM (élus pour 5 ans)

M. Hugo Van den Hombergh
M. Frédéric Defever, suppléant.

Préavis municipaux

Le Conseil général a siégé à 2 reprises, le 13 juin et le 23 novembre, à la Maison de commune.

- préavis municipal No 01-2023 – Comptes 2022
- préavis municipal No 02-2023 – Rapport de gestion 2022
- préavis municipal No 03-2023 – Arrêté d'imposition 2024
- préavis municipal No 04-2023 – Révision du PACom
- préavis municipal No 05-2023 – Budget 2024

Tous les préavis ont été approuvés.

Administration communale

L'administration communale est composée de :

Mme Anick Delay, boursière. Poste à 35 %.

Mme Murielle Vesin, secrétaire municipale et préposée au contrôle des habitants. Poste à 60 %.

Informatique

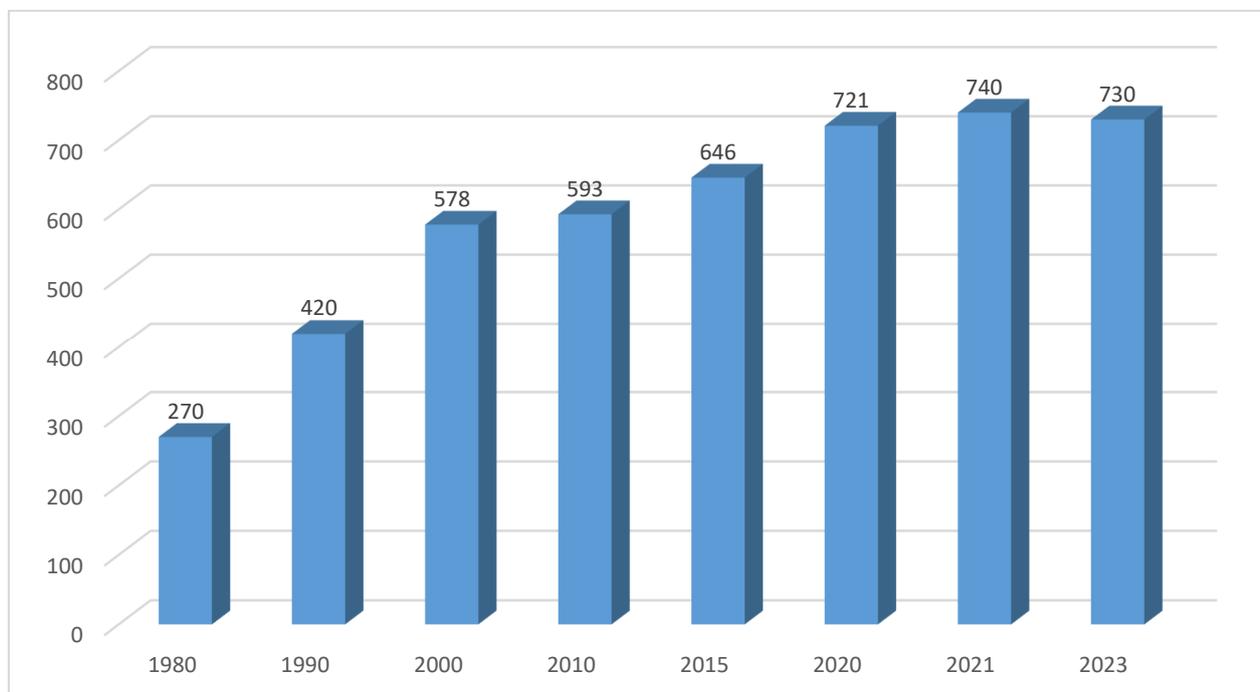
Les applications métiers ainsi que l'hébergement sont toujours confiés à Axians-Ruf. Cependant, la qualité du service s'est constamment détériorée, ceci malgré les plaintes formulées en ce sens à la Direction suisse romande. Il a donc été décidé de changer de fournisseur. Pour la taille de la Commune, seuls deux fournisseurs peuvent convenir. Le futur passage, pour la Bourse, sur le nouveau modèle comptable MCH2 en 2026 a également été pris en compte. Finalement, le choix s'est porté sur Data Consulting. La résiliation avec Axians-Ruf sera effective au 28 février 2025. Durant le dernier trimestre de 2024, la migration se mettra en place et la production deviendra effective début 2025.

Le site internet de la Commune a récemment été transféré vers une nouvelle version du système de gestion de contenu (CMS) Joomla. La version précédente n'était plus maintenue à jour, d'où la nécessité de cette migration. Profitant de ce changement, une nouvelle identité visuelle de la Commune a vu le jour.



Statistique de la population

Au 31 décembre 2023, Lussy-sur-Morges comptait 730 habitants



Relations intercommunales

UCV - Union des Communes Vaudoises

Source UCV

2023 est une année qui peut être qualifiée d'historique pour l'UCV, mais surtout pour les communes vaudoises, puisqu'elle a été marquée par la signature d'accords et de conventions de première importance à l'échelle communale. Alors que les discussions et négociations couraient depuis de nombreux mois, voire années, 2023 a vu :

- la signature d'un accord global le 30 mars 2023 sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, le financement de la participation à la cohésion sociale, la facture sociale, la facture policière et le rééquilibrage financier
- l'approbation d'une convention cybersécurité Canton-Communes permettant de créer, au 1^{er} janvier 2024, une force d'intervention cantonale active pour soutenir les communes et les associations intercommunales.
- la conclusion d'un partenariat avec Airbnb afin de faciliter l'encaissement des taxes communales de séjour.
- la transition vers le MCH2, avec des cours de formation, afin d'accompagner les boursiers.

AdCV - Association des Communes Vaudoises

Le principal apport de l'AdCV pour cette année 2023 réside en sa participation dans les négociations sur la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV).

Le Conseil d'Etat, l'Association des Communes Vaudoises (AdCV) et l'Union des Communes Vaudoises (UCV) ont signé en mars 2023 un accord institutionnel définissant l'architecture de la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV). Le texte prévoit entre autres l'accélération et le renforcement du rééquilibrage financier en faveur des communes, ainsi qu'une nette diminution, dès 2026, de la participation des communes aux augmentations des dépenses sociales. Certaines demandes historiques de l'AdCV, comme le financement des factures cantonales en francs par habitant et l'allègement du poids de la facture sociale sur les communes, ont été prises en compte et deviennent réalité.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin, les communes membres ont ratifié, à une large majorité de 83%, l'accord sur la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV).

Les événements de l'AdCV sont toujours des moments d'échanges privilégiés où chaque commune peut s'exprimer. La voix des petites communes compte, aucune commune n'y est plus importante que l'autre.

ARCAM - Association Régionale Cossonay-Aubonne-Morges

Stratégie Régionale de la Gestion des Zones d'Activités – SRGZA

Conformément à l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire, le canton doit introduire une Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités économiques (SRGZA). Sur le district de Morges, cette tâche a été confiée à Région Morges ou l'ARCAM selon les communes. Pour Lussy-sur-Morges, c'est l'ARCAM qui en a la responsabilité.

Le projet élaboré par l'ARCAM est toujours à l'examen préalable du canton. La zone artisanale En Blacon est classée comme Zone d'Activité Locale (ZAL) dans ce projet. Nous devons encore attendre le retour de cet examen préalable pour connaître les dispositions exactes qui seront retenues dans le SRGZA. Une fois celles-ci connues, la commune pourra réviser le règlement de sa zone artisanale et ainsi finaliser la révision de son plan d'affectation sur tout le territoire communal.

CartoJuraLéman

Le géoportail CartoJuraLéman (<https://cjl.ch/>) est toujours géré par l'ARCAM pour le district de Morges. L'ARCAM et la Ville de Morges collaborent pour partager les ressources informatiques nécessaires ainsi que l'expertise technique. Nous bénéficions cette année des nouveautés apportées, comme par exemple une couche de données sur l'indice de qualité des sols (IQS) ou la possibilité de signaler sur ce portail des équipements comme les défibrillateurs.

Région Morges

Région Morges est pilotée par une Assemblée des Syndics et 3 comités de pilotage pour les 3 thématiques principales traitées par l'association : Mobilité, Urbanisation et Environnement & Energie. Les postes du bureau de Région représentent 4.1 EPT.

Parmi les activités phares de ces 3 comités thématiques, on peut relever les points suivants :

- Le COPOL "urbanisation" s'est penché à plusieurs reprises sur le sujet délicat de la densification douce des quartiers de villas existants. Le potentiel de densification à l'intérieur de ces quartiers est grand, même très grand à certains endroits, mais reste difficile à mobiliser sans altérer la qualité de vie de ces quartiers.

- Concernant la mobilité, après plusieurs années de conception, Région Morges a piloté en 2023 les premières étapes de mise en service d'un système de prise en compte des bus aux carrefours à feux. Une vraie révolution pour notre région où bon nombre d'installations n'avaient pas été mises à jour depuis fort longtemps.
- Quant au COPOL environnement il a pu finaliser l'étude sur l'indice de qualité des sols. Un travail initié en 2022 déjà en partenariat avec les communes, les services de l'Etat de Vaud, les Hautes Ecoles (HEPIA, HEIA-FR, HEIG-VD) et avec le soutien de la fondation Sanu Durabilitas. La synthèse de ce travail est consultable pour toute la région sur les cartes publiées sur le portail CartoJuraLeman.

Les communes de Région Morges, dont Lussy-sur-Morges, ont donc choisi de soutenir les propriétaires qui souhaitent équiper leurs toitures de panneaux photovoltaïques en leur proposant un accompagnement complet visant à leur simplifier le travail. Intitulée «Un toit au soleil», cette démarche s'est appuyée sur l'expertise de la HES-SO Valais/Wallis et de son modèle GROUP-IT disposant d'un processus bien rôdé et d'un solide retour d'expérience. La démarche a débuté par 5 séances d'information, qui ont accueilli plus de 550 personnes. A l'issue de cette rencontre, les participants ont pu s'inscrire pour bénéficier d'une pré-évaluation du potentiel de leur toiture, offerte par les communes. Au final 20 propriétaires se sont inscrits pour obtenir une pré-évaluation gratuite du potentiel de leur toiture et 14 ont participé à l'appel d'offres. De plus, plusieurs propriétaires ont profité de l'action GROUP-IT sans y participer formellement.

Préfecture

La visite du Préfet, M. Boris Cuanoud, a eu lieu le 15 mai 2023. Les registres du Conseil général, du contrôle de l'habitant, de la municipalité et de la bourse ont été contrôlés.

Finances

Les comptes communaux 2023 se présentent comme suit :

PRODUITS	Fr.	4'955'368.91
CHARGES	Fr.	5'121'436.37
PERTE	Fr.	<u>-166'067.46</u>

Résultat

Marge autofinancement calculée pour 2023	Fr.	-47'365.76
./. amortissements obligatoires du patrimoine administratif	Fr.	<u>-115'600.00</u>
Bénéfice après amortissements obligatoires	Fr.	-162'965.76
./. attribution au fonds de réserve « déchetterie »	Fr.	<u>-3'101.70</u>
Perte annoncée 2023	Fr.	-166'067.46

Au vu de l'analyse des recettes fiscales, la Municipalité considère que la perte enregistrée sur cette année 2023 doit être analysée avec attention mais ne doit pas remettre en question la vision de la Municipalité pour le moment. Nous disposons de fonds de réserves non affectés pour un montant de plus de 3 millions et d'un capital (fonds propres) d'environ Fr. 800'000.00. Ces fonds nous laissent la possibilité de ne pas se précipiter et d'observer la tendance sur ces prochains mois.

Aménagement du territoire

Révision du Plan d'Affectation Communal – PACom

Afin de se mettre en conformité avec la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et le plan directeur cantonal (PDCn), la Municipalité de Lussy-sur-Morges a soumis à l'enquête publique la révision de son plan d'affectation communal conformément à l'article 38 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) pendant la période s'étendant du **8 février 2023 au 10 mars 2023**. Préalablement à cette démarche, une séance de présentation publique a eu lieu le 7 février 2023. Les documents soumis à l'enquête publique étaient :

- le plan d'affectation communal (PACom)
- le règlement du Plan d'affectation (RPACom)
- les plans de constatation de nature forestière
- le plan des espaces réservés aux eaux (ERE)
- le rapport explicatif selon l'article 47 OAT et ses annexes
- les divers préavis cantonaux.

Parallèlement, l'abrogation des plans et règlements suivants était également soumise à l'enquête publique :

- le plan des zones du 6 mars 1981 et toutes ses modifications ultérieures
- le règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions approuvé le 6 mars 1981 et ses modifications ultérieures
- le plan d'extension partiel « Sus les Dévents » du 14 novembre 1975 et ses modifications ultérieures
- le plan de quartier « En Brolliet » du 26 octobre 1983
- le plan partiel d'affectation « Au Pré Piquet » du 16 mars 1994
- la modification du plan général d'affectation au lieu-dit « A la Deserte », approuvé le 11 janvier 2002
- le plan de la zone réservée, approuvé le 18 juillet 2018.

Le projet de révision du plan d'affectation communal a fait l'objet de trois oppositions et de quatre remarques lors de sa mise à l'enquête publique. Aucune opposition collective n'a été formée.

Le préavis municipal No 04-2023 a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2023 et présenté au Conseil général lors de sa séance du 13 juin 2023.

Le dossier de révision du plan d'affectation communal (PACom) présentait aux membres du Conseil général et à la Commission d'Urbanisme le résultat d'un long travail de révision, débuté en septembre 2019 par la municipalité et le bureau d'urbanisme ABA Partenaires.

Cette révision a eu pour objectif premier de redimensionner les zones à bâtir à travers la mise en place d'une stratégie cohérente sur l'intégralité de la Zone à bâtir. Le plan partiel d'affectation « A Coinsin », entré en vigueur le 29 mai 2006, a été maintenu. La zone artisanale du Blacon, touchée par une planification de rang supérieure et en l'absence de vision directrice claire, n'a pas été révisée. La municipalité a décidé d'attendre la finalisation de la SRGZA. Les dispositions contenues

dans la planification communale en vigueur restent donc applicables pour la zone artisanale du Blacon.

Cette révision concernait également le Règlement du plan d'affectation (RPACom). Celui-ci détaille les dispositions applicables pour tous les éléments figurant sur le plan d'affectation (PACom). Elle a eu pour objectifs d'harmoniser les règles applicables pour les zones à bâtir, d'ajouter les dispositions légales exigées par les instruments de droit supérieur et d'offrir à la Commune un nouvel outil de travail précis et simple d'usage pour traiter les futures demandes d'autorisation de construire.

Conformément à l'art. 58 al. 3 LATC, il appartenait au Conseil général de statuer sur les propositions de réponse aux oppositions maintenues en même temps qu'il se prononce sur l'adoption du PACom.

Le Conseil général a été invité à lever les oppositions formées par M. Stéphane Masini ainsi que Mme Nicette et M. Raymond Bera et à adopter les propositions de réponse aux oppositions. M. Sylvan Anken avait retiré son opposition à la suite de la séance de conciliation.

Le Conseil général a adopté cette révision quasi à l'unanimité (1-3 abstentions). La municipalité tient à remercier les membres du Conseil général pour leur confiance. Cette excellente collaboration entre le législatif et l'exécutif est indispensable pour mener à bien des projets d'une telle envergure.

Le dossier a ainsi pu être déposé auprès du Canton en vue de son approbation.

Police des constructions - Demande de permis de construire

L'approbation du nouveau PACom et de son règlement a donc eu des effets sur tous les dossiers déposés à l'examen de la Police des constructions. En effet, durant cette période transitoire et ceci jusqu'à l'approbation du nouveau PACom par le Conseil d'Etat vaudois, les deux outils de planification s'appliquent, à savoir :

- le Plan Général d'Affectation et le Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions actuels en vigueur (RCPE).

et

- le PACom et son Règlement en cours d'approbation

Dans les cas « litigieux », c'est la disposition la plus restrictive et/ou contraignante qui l'emporte (p.ex. si la hauteur maximale des bâtiments était de 10 m dans le règlement actuel et a été augmentée à 11 m dans le nouveau règlement, la hauteur de 10 m doit encore être respectée).

E1-2023 – Propriété Elmiger – Parcelle No 51 - Hors zone à bâtir, de compétence cantonale.

Transformation d'une villa en deux logements et assainissement énergétique, installation d'une PAC géothermique.

Refusé par le Canton

E2-2023 – Propriété Anne Catherine Gonvers – Parcelle No 429

PAC géothermique

Permis accordé

E3-2023 – Propriété Serge Gonvers – Parcelle No 345

PAC géothermique

Permis accordé

E4-2023 – Propriété Luc Rapin – Parcelle No 335

PAC géothermique

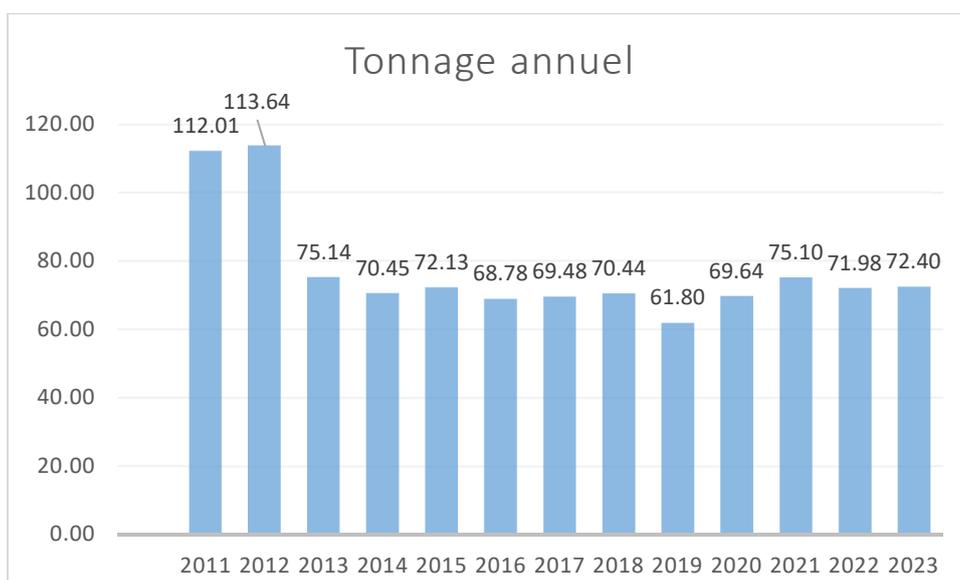
Permis accordé

Epuration - Voirie

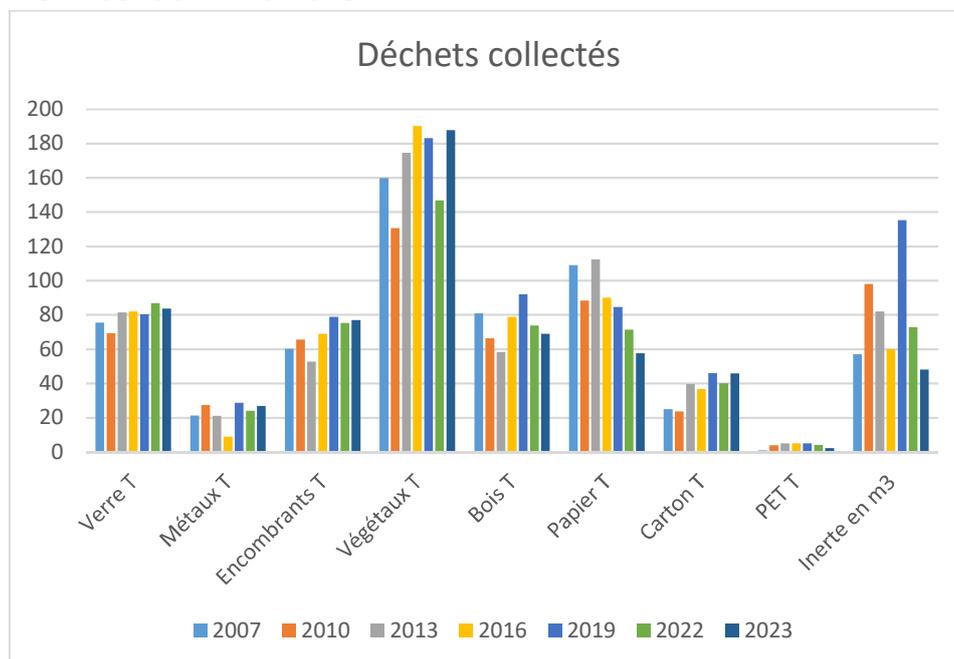
Valorsa

En 2023, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage.

Déchets ménagers -Taxe au sac



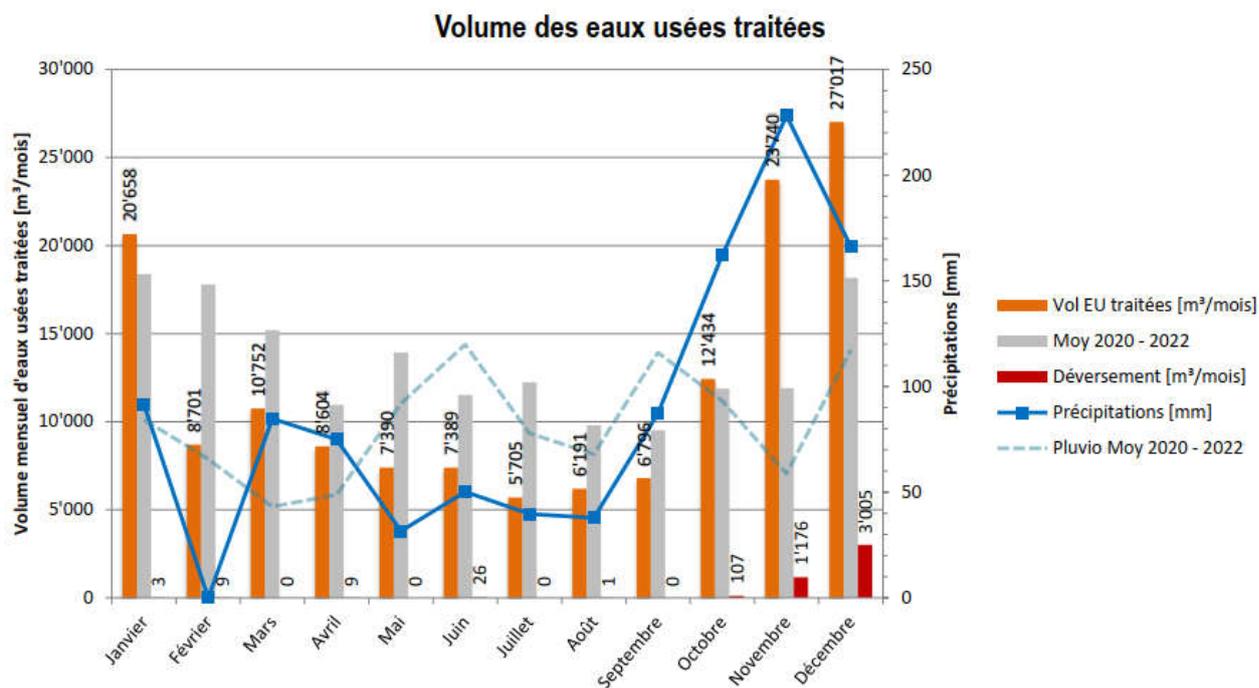
Déchetterie intercommunale



Voirie

La collaboration avec le service de voirie de la Commune de Yens a donné entière satisfaction aux parties. La séance mensuelle de coordination permet au municipal de donner des tâches saisonnières ou ponctuelles et de corriger les détails des interventions. 104 heures de travail ont été effectuées, dans les domaines suivants : balayage des routes, déblaiement de la neige et salage, entretien du cimetière, extérieurs de la garderie, mur de l'église, nettoyage des feuilles, entretien toiture et extérieur du refuge.

Epuración – STEP Lully-Lussy



« L'art. 15, al. 1, OLED donne les bases de l'obligation de récupérer le phosphore. Le phosphore contenu dans les eaux usées communales, les boues d'épuration des stations centrales d'épuration des eaux usées ou les cendres résultant du traitement thermique de ces boues doit être récupéré et faire l'objet d'une valorisation. Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de l'obligation de récupérer le phosphore au 1er janvier 2026 (art. 51 OLED). Cette obligation de récupérer le phosphore au 1er janvier 2026 remet en cause la filière actuelle de traitement des boues de la STEP de Lully-Lussy utilisant les phragmocompostages. Après renseignements pris, il s'avère qu'aucune usine de traitement du phosphore n'existe en Suisse, ni en projet.

Une réflexion a été menée pour l'avenir de la STEP Lully-Lussy. Les communes de Lully et de Lussy, avec le bureau Hydrique, ont étudié les coûts d'un raccordement de la STEP sur celle de l'ERM. En plus des difficultés techniques de raccordement, il y a le droit d'entrée à payer, plus la participation aux coûts de la future STEP qui sera mise à l'enquête publique prochainement. Ceci se chiffre à plusieurs millions. Ces chiffres exorbitants ont poussé les deux Communes à rechercher une autre solution. Celle-ci est actuellement à l'étude.

Canalisations – Entretien du réseau d'égouts

Le bureau Chevalier SA a été mandaté afin de procéder à une inspection des canalisations.

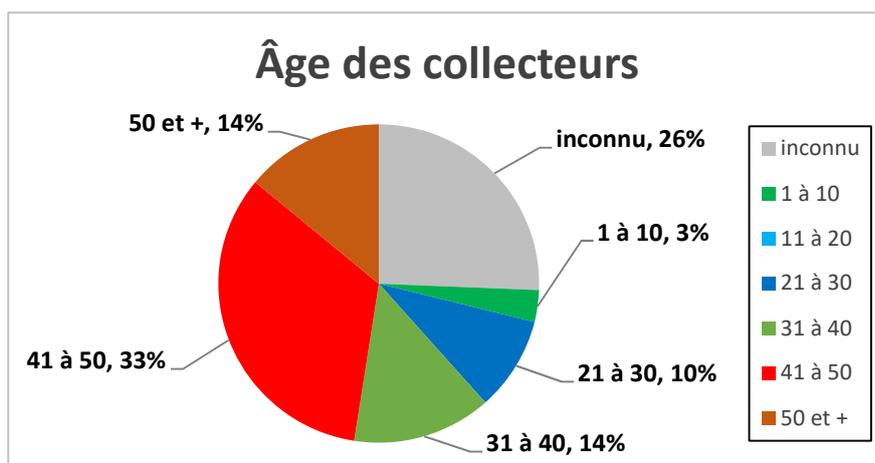
Nombre de mètres linéaires (ml) de collecteurs communaux

Collecteurs communaux	ml
Eaux usées	5'014
Eaux pluviales	8'503
Eaux de drainage	188
TOTAL	13'705

La commune de Lussy-sur-Morges possède 13'705 mètres linéaires de collecteurs dont la gestion est de responsabilité communale.

Âge des collecteurs

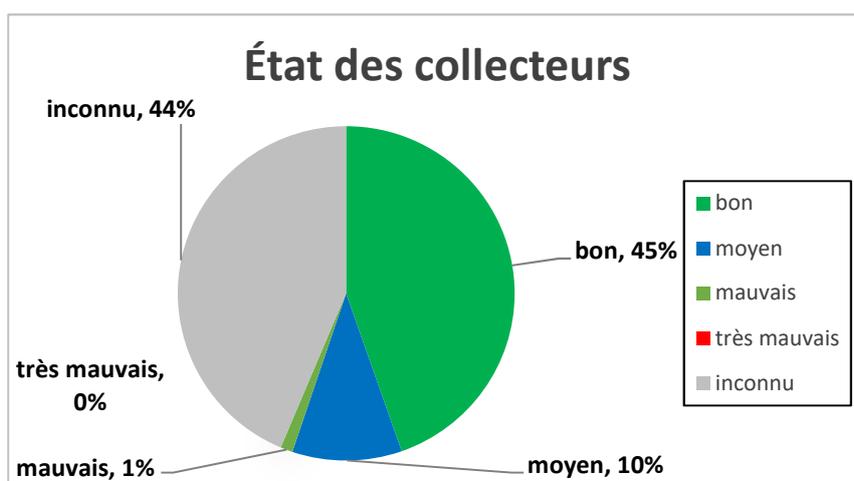
Âge des collecteurs	ml
Inconnu	3'516
0-10	442
11-20	0
21-30	1'307
31-40	1'927
41-50	4'595
50 et +	1'919



On remarque ici que les collecteurs sont vieillissants et que 14% des collecteurs ont 50 ans ou plus. La poursuite des inspections par caméra mettra probablement en évidence la nécessité de procéder à des interventions ponctuelles de mise en conformité, voire des travaux de reconstruction.

État des collecteurs

État des collecteurs	ml
bon	6'118
moyen	1'445
mauvais	158
très mauvais	0
inconnu	5'984



Attention, les données ci-dessus ne sont pas représentatives de l'état actuel des collecteurs. En effet, 36% des collecteurs inspectés l'ont été entre 1986 et 2004.

Travaux réalisés ou supervisés par le Bureau Chevalier SA :

- Inspection de 2'276 ml de collecteurs communaux par l'entreprise Tinguely Service de Voirie SA – Secteur Est de la commune, le long du ruisseau Le Blacon et traversée des champs jusqu'à la route de St-Prex
- Contrôle du séparatif de 2 parcelles
- Rapport d'état des chambres doubles communales et devis estimatif des travaux de mise en conformité.

Domaines et bâtiments

Maison de commune

Le chauffage a manifesté des soubresauts. Tantôt chauffant trop, tantôt pas assez. L'entreprise Brauschli a dû intervenir plusieurs fois. Force est de constater que pas un chauffagiste n'a réussi à maîtriser la complexité de l'installation.

Eglise

Paroisse de Saint-Prex-Lussy-Vufflens – Utilisation de l'Eglise

Suite à la recommandation du Conseil synodal du 29 juin 2021, le Conseil paroissial, en accord avec les autorités communales de la paroisse, accueille volontiers des cérémonies d'adieux laïques et des manifestations culturelles, dans ses chapelles et Temples. Ceci à certaines conditions.

De plus, l'Eglise Presbytérienne Camerounaise a souhaité célébrer ses cultes au Temple de Lussy-sur-Morges, deux à trois dimanches après-midi par mois.

Pour répondre à ces demandes, la municipalité a rédigé un règlement énonçant les conditions d'utilisation et de location de l'Eglise, hors des activités de la Paroisse. La Paroisse reste prioritaire pour toutes ses activités. En accord avec la Paroisse, la Commune de Lussy-sur-Morges peut louer le Temple pour des événements laïques. L'Eglise est un lieu de prière et de célébration. Les locataires s'engagent à le respecter et sauvegarder le caractère particulier du lieu. Le Temple peut être loué pour des événements privés : mariages, baptêmes, obsèques. Les associations régionales culturelles ou/et à but non lucratif et d'utilité publique, peuvent également faire une demande de location.

Un contrat de location a été établi avec l'Eglise Presbytérienne Camerounaise. Un forfait annuel lui est demandé afin de couvrir les frais de chauffage.

Refuge

Travaux courants d'entretien.

Ancien collège – Garderie

La Garderie Dame Tartine a été contrôlée par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). De légers travaux ont été nécessaires. Cependant, les verres des vitres de la garderie ne répondent plus aux normes en vigueur (verres feuilletés). C'est pourquoi, un film dit antichute sera posé. Ceci est admis provisoirement.

Forêts

Pas de martelage cette année.

Afin de sécuriser le refuge, des arbres fragilisés ont été abattus.

Routes

Pour assurer la vérification et la finalisation de la légalisation des secteurs routiers à 30 km/h, un mandat a été confié au Bureau Chevalier SA. Ce mandat comprend également une évaluation approfondie visant à déterminer dans quelle mesure la nouvelle directive cantonale concernant la mise en place des zones 30 et des zones de rencontre pourrait être appliquée à de nouvelles zones.

Place de jeux

Travaux courants d'entretien.

Espaces verts

Travaux courants d'entretien.

Eau – AIEB

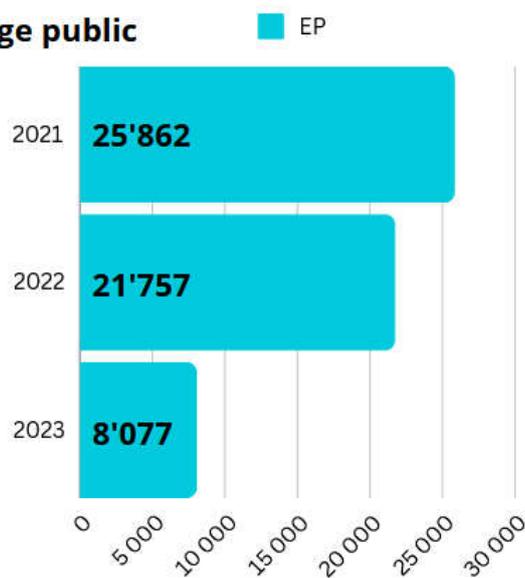
Compte tenu de l'évolution des charges d'exploitation (entretien pour le maintien de la qualité de l'eau, remplacement de diverses canalisations, hausse des prix de l'énergie), et afin de pouvoir équilibrer ses comptes et couvrir les frais futurs, le Conseil Intercommunal a approuvé un ajustement du prix de vente d'eau à Fr. 1,60 le m³. Le prix de l'eau n'avait pas été modifié depuis près de 25 ans.

Eclairage public

A la suite de l'installation du nouvel éclairage public avec la technologie LED, des économies d'électricité conséquentes, soit – 68 % ont été réalisées.

Pour rappel, une réduction de puissance de 70 % aux heures creuses de la nuit dans les rues du village et limitée à 50 % le long de la RC 69 pour rester en conformité avec les normes est programmée.

kWh Eclairage public



Mobilité

MBC - TPM - Transports publics morgiens

Pour rappel, une partie de cette ligne, soit le tronçon entre Morges et Echichens, a été transférée sur la ligne 730 lors de la refonte du réseau urbain en juillet 2022. Ce transfert explique l'évolution négative de la fréquentation de la ligne 703 complète.

Ligne	Fréquentation 2022	Fréquentation 2023	Évolution
703	488 984	426 783	-12%

Fréquentation sur une année horaire

La fréquentation aux arrêts sur la commune de Lussy montre elle une augmentation des voyageuses et voyageurs en direction de Morges. Cette évolution rejoint l'augmentation observée sur le réseau sur les lignes qui n'ont pas été modifiées de manière importante au cours des deux dernières années.

Arrêts	2022	2023	Évolution
Lussy, Village	30642	32999	+7,69%
Lussy, Riettaz direction Morges	7116	8324	+16,97%

Cartes journalières CFF

Les cartes journalières communes permettant de voyager librement sur le réseau des CFF et la plupart des chemins de fer privés ont changé de système fin novembre 2023. L'Alliance SwissPass propose désormais une carte journalière CFF Communes dégriffée (nominative). Pour chaque jour de l'année, les CFF mettent un contingent à disposition qui peut être retiré dans n'importe quelle commune de Suisse ayant adhéré à ce nouveau système. La municipalité n'a pas souhaité adhérer à ce nouveau système de vente.

Sécurité publique

Sécurité civile - Protection civile - District de Morges

Extrait du rapport d'activités 2023

Le début d'année 2023 a été une période où les risques liés à la pénurie électrique ont exercé une influence sur nos occupations. La protection civile a dû se tenir prête à mettre en marche la cellule de crise préfectorale au cas où la situation viendrait à se dégrader. Parallèlement à cette responsabilité, elle a reçu la mission de former les représentants des 56 communes du District à utiliser des radios Polycom. Cette formation avait pour but d'instruire le personnel communal à communiquer avec ces appareils radio ainsi que de maîtriser les spécificités en lien avec la télématique si les PRU (points de rencontre d'urgence) devaient être déployés dans un contexte où il y aurait une panne, une pénurie ou un délestage volontaire du réseau électrique. En effet, si cette situation dégradée se produisait, le réseau de téléphonie serait directement impacté et les radios déployées dans les PRU seraient le seul moyen opérationnel de garantir à la population un contact avec les différents services d'urgences. La formation a été encadrée par les professionnels de l'ORPC mais a été dispensée par deux de nos astreints.

Visites des PRU

Durant le mois de juin, la PCi a effectué plus de 40 déplacements dans les communes du District afin d'effectuer les visites des emplacements désignés comme futurs PRU (point de rencontre d'urgence) par les autorités communales. Il était important de contrôler que les ondes radio Polycom soient utilisables dans ces structures prévisionnelles.

Test Blackout

Le 30 juin, une mesure prévisionnelle nous a conduits à effectuer un test Blackout à l'échelle 1/1 sur la caserne de Saint-Prex. Il était important de se garantir d'être opérationnel si ce scénario venait à se produire. Ce test a été très satisfaisant et ainsi nous avons la certitude d'avoir pris toutes les mesures afin de garantir notre état de préparation.

PRM - Police Région Morges

Extrait du rapport d'activités 2023

Intégration et « appropriation » des nouvelles technologies

Fort du constat et convaincue que l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies représentent une opportunité, PRM a décidé d'accompagner cette évolution technologique et numérique en l'intégrant dans ses processus avec l'objectif de « se l'approprier ». Après le développement du site Internet et du E-guichet en 2022, l'agent virtuel nommé Néo a été mis à disposition des utilisateurs en 2023. Fonctionnant sur les bases de l'intelligence artificielle, il a capacité de répondre à des questions et de communiquer rapidement et efficacement dans plusieurs langues. Dans le monde de Néo, l'innovation rencontre la réalité et se met au service de notre population.

Événements POLICE

En 2023, le nombre d'événements répertoriés sur le secteur PRM s'élève à 5'759 (5'462 en 2022). À celui-ci s'ajoutent 123 événements survenus hors secteur, pour lesquels PRM s'est rendue en primo-intervenant ou en renfort.

L'augmentation de 9% entre les chiffres 2022 et 2023 s'explique, en grande partie, par la création d'événements dans le cadre du dispositif de suivi des victimes et par la rédaction d'événements liés aux informations reçues. En effet, depuis 2023, toute information pertinente reçue entraîne l'ouverture d'un événement, ce qui permet de conserver une trace claire pour faciliter la gestion opérationnelle et d'éventuels suivis ultérieurs.

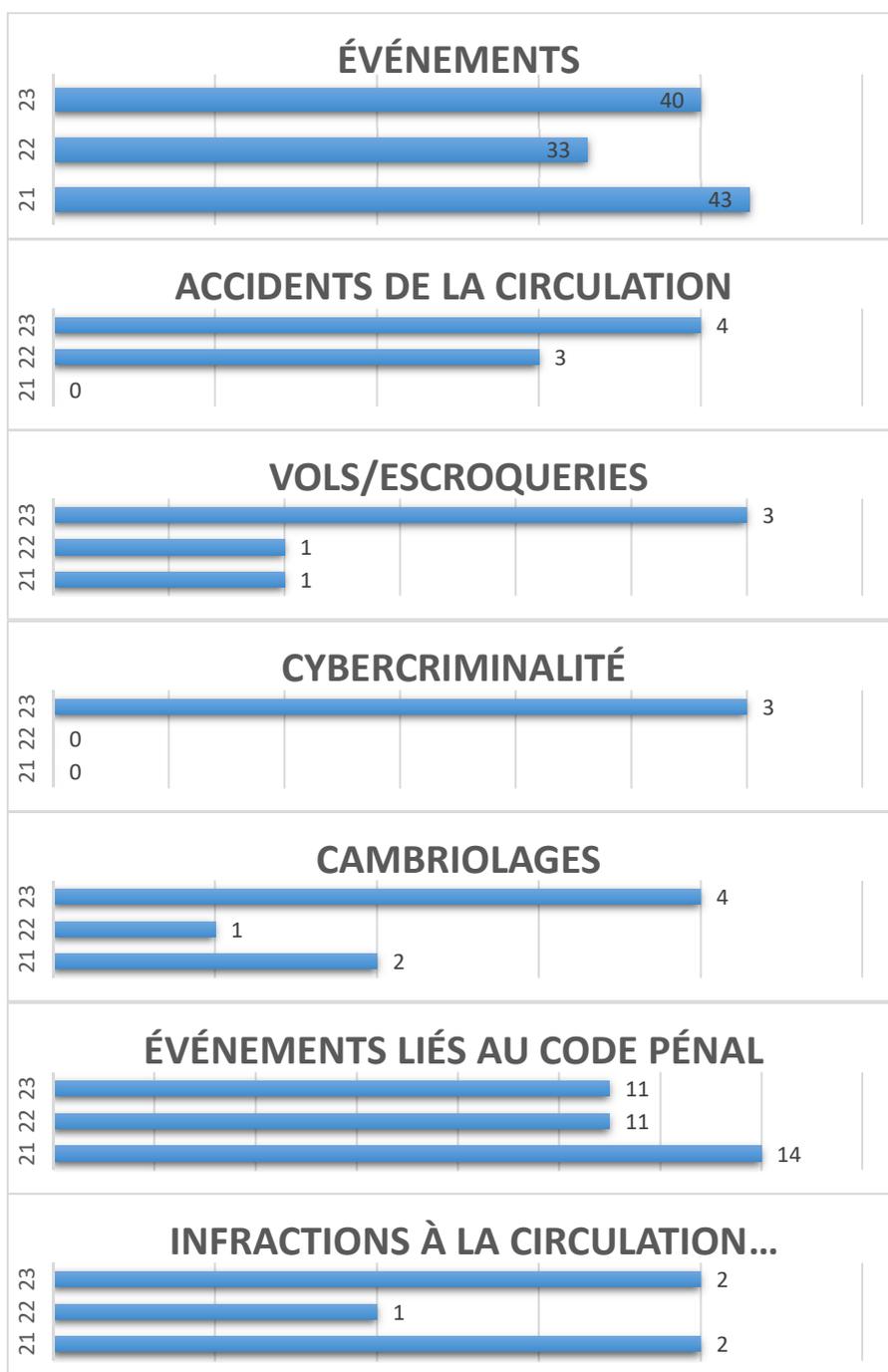
En plus des événements ci-dessus, les agents ont effectué 12'382 heures de missions ordonnées (14'102 heures en 2022). Au total, 624 heures de patrouilles pédestres et 1'249 heures ont été effectuées en fonction des problématiques du moment et/ou des demandes spécifiques des communes partenaires. Parmi des exemples concrets, nous pouvons citer les demandes de contrôles de circulation dans les zones riveraines et le déploiement de personnel policier dans certains quartiers à des heures spécifiques.

Lutte contre les incivilités

Dans la continuité des initiatives lancées l'année précédente, plusieurs opérations ont été planifiées tout au long de l'année, prenant en compte les différentes formes d'incivilités. Les partenaires impliqués ont souligné la qualité de la collaboration et exprimé le désir de pérenniser cette démarche en développant des actions communes.



Événements sur la Commune



Développement de l'opération « SKI CONTACT »

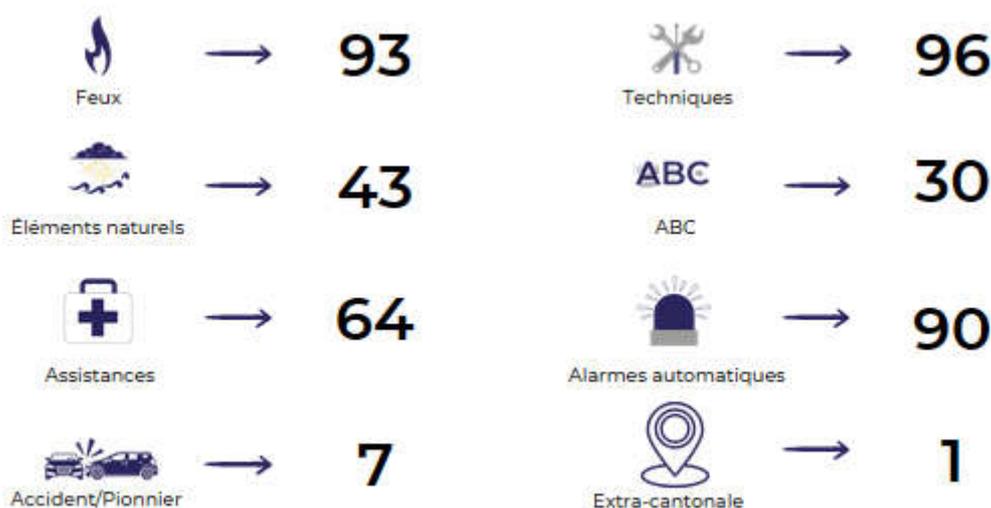
Suite au bilan positif de la première participation en 2022 aux camps de ski avec les élèves du Collège de Saint-Prex, les directions scolaires de Morges Beausobre et de Prévèrenge ont également sollicité la présence de personnel PRM lors de leurs camps de ski.

Au cours de cette année, la brigade Police communautaire et de prévention a participé à trois camps, composés de plus de huit classes. L'objectif principal était d'accompagner des classes considérées comme "difficiles" afin de renforcer le lien entre les adolescents et la police. À la fin de chaque journée de ski, après avoir partagé un repas, un forum de discussions a été organisé sous forme de questions-réponses.

Les questions posées par les élèves sur des thèmes prédéfinis, tels que les stupéfiants, l'alcool, les incivilités et les réseaux sociaux, ainsi que la législation associée, parviennent à la brigade environ quinze jours avant le début du camp. Grâce à un contexte plus favorable, il est intéressant de constater que les questions soumises par les jeunes diffèrent de celles posées lors des visites traditionnelles en classe.

SIS Morget - Service Incendie et secours

Extrait du rapport d'activités 2023



Cette année 2023 a été chargée au niveau opérationnel avec une augmentation de 41 interventions par rapport à l'an dernier, pour un total de 424 interventions. Toutes ces interventions ont une nouvelle fois démontré la qualité du travail effectué par l'ensemble des sapeurs-pompiers et l'importance de la formation afin de maîtriser les différentes techniques. Si aucun incendie d'importance n'a touché notre région, les éléments naturels ne nous ont pas épargnés. Ces phénomènes météorologiques deviennent de plus en plus fréquents et nous devons prendre toutes les mesures nécessaires afin d'y faire face.

Le projet de la nouvelle caserne de l'OI Morges demande toujours d'importantes réflexions. L'emplacement de la caserne principale doit prendre en compte de nombreux paramètres et respecter de multiples critères afin de garantir notre capacité opérationnelle. De nouvelles pistes sont en cours de réflexion, le but étant que nous trouvions un emplacement adéquat dans les meilleurs délais.

AIRADT - Association Réseau d'accueil Dame Tartine

Nombre d'enfants de 0-12 sur le territoire de l'AIRADT (31.12.2023)

Toutes structures confondues : 291 enfants.

Préscolaire : 78 enfants (51 DT Yens et 27 DT Lussy)

Parascolaire : 187 enfants (133 UAPE Yens et 54 UAPE Denens)

AMF : 26 enfants.

Force est de constater que les familles de nos communes ont plus qu'un enfant en moyenne et qu'en conséquence les communes prennent en charge un grand nombre des rabais fratrie (70 familles bénéficient de rabais fratrie pour 2 enfants et 10 familles avec des rabais pour 3 enfants).

Structures parascolaires et préscolaires (31.12.2023)

Remplissage des structures parascolaires :

- Prestation du matin : Yens 24 places offertes et 22 occupées/Denens 12 places offertes et 2,5 places occupées
- Prestation de midi : Yens 87 places offertes et 78 occupées/Denens 36 places offertes et 36 places occupées
- Prestation de l'après-midi : Yens 56 places offertes en moyenne et 50 places occupées en moyenne/Denens 30 places offertes en moyenne et 27,3 places occupées
- Prestation du mercredi : Yens matin 12 places offertes et 12 occupées et midi et après midi 24 places offertes et 18 places occupées/Denens 12 places offertes journée et le matin 1 place occupée, le midi et après midi 8 places occupées.

Remplissage des structures préscolaires (31.12.2023)

- Yens Nursery : 26,5 places occupées sur 34 ouvertes
- Lussy Nursery : 13,5 places occupées sur 22 ouvertes.

Comme l'année dernière, nous constatons un peu plus de disponibilité en préscolaire qu'en parascolaire. L'accueil parascolaire arrive à saturation excepté pour Denens les matins et les mercredis sur les deux sites.

L'accueil parascolaire devient de plus en plus une mission de haut vol. Il est en effet particulièrement compliqué de satisfaire les besoins des enfants entre 4 et 12 ans, les affinités de chacune et chacun au sein d'un groupe de 12 voire de 15 enfants, de tenter de les sensibiliser au monde de demain et, en dernier lieu, de tenter d'expliquer le sens de nos actions aux parents et aux familles. Les éducateurs de l'AIRADT rencontrent de plus en plus d'incivilités et d'opposition à ce qu'ils proposent. Cela peut parfois être lourd et décourageant pour des équipes éducatives qui travaillent et réfléchissent d'arrache-pied à des activités différentes de celles que les enfants vivent à la maison, à l'école ou avec leurs pairs dans un autre cadre.

A compter de la rentrée scolaire 2023, l'offre d'accueil s'est étoffée pour les plus grands (H7 et H8) avec la mise en place d'un accueil communal de midi de 12 places. Il s'agit pour l'instant d'une offre d'accueil qui n'est pas subventionnée par la FAJE mais qui va dans le sens de l'autonomisation de ces enfants plus grands.

ASISE - Association scolaire de Saint-Prex et environs

Au 1er octobre 2023, 1'136 élèves (2022 : 1'126) étaient scolarisés dans l'établissement scolaire de Saint-Prex et environs.

Le Codir a traité, entre autres, les affaires suivantes :

- La mise en place des leçons surveillées uniformisées entre nos 3 établissements (Denens, St-Prex et Yens)
- L'établissement d'un nouveau règlement sur les transports scolaires (adopté par le Canton le 11.12.2023), avec charte, procédure disciplinaire et constat d'incident
- La mise à jour des 2 protocoles (interne + parents) en cas d'annulation des transports scolaires (conditions météorologiques)

Le Conseil d'Etablissement, composé de représentants des autorités intercommunales, de parents d'élèves, des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement, s'est réuni à trois reprises.

Le 2 novembre 2023, une conférence a été organisée par les représentants des parents d'élèves à la salle du Vieux Moulin. M. Nanchen de la Police cantonale a tenu cette conférence sous le thème du cyberharcèlement. Un apéro a suivi la conférence qui fut un succès.

Lussy-Loisirs

La municipalité remercie chaleureusement les bénévoles de Lussy-Loisirs qui offrent de précieuses rencontres à tous les habitants. Le programme des activités est toujours de qualité et permet de faire vivre le village.

Course des aînés

Les aînés ont embarqué à bord du Mont-Blanc Express pour Chamonix, le 8 juin 2023, par une belle journée ensoleillée.



Afin de faciliter la lecture de ce rapport, l'écriture inclusive n'a pas été utilisée.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers,

Cette année 2023 a vu l'aboutissement définitif, ou presque, de deux dossiers d'importance pour notre commune.

D'une part la révision du Plan d'affectation communal (PACom), ainsi que le règlement des constructions associé (RPACom), ont été adoptés par le Conseil Général le 13 juin 2023. Ce travail, initié en 2019, a eu pour objectif premier de redimensionner les zones à bâtir à travers la mise en place d'une stratégie cohérente sur l'intégralité de la zone. Le règlement sera le nouvel outil de travail précis et simple d'usage pour traiter les futures demandes d'autorisation de construire. C'est maintenant ce plan et son règlement qui sont appelés à régir les constructions et l'évolution de notre territoire pour la génération à venir, une fois que les dernières étapes juridiques liées à un recours seront abouties.

D'autre part la municipalité a soutenu les travaux et propositions de l'UCV et de l'AdCV. Ceci a abouti à la signature d'un accord global le 30 mars 2023 sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, le financement de la participation à la cohésion sociale, la facture sociale, la facture policière et le rééquilibrage financé entre le canton et les communes. Cet accord a été approuvé à une large majorité par les assemblées générales des deux faîtières des communes vaudoises. Cette nouvelle péréquation devrait être favorable à la commune de Lussy selon les projections établies.

Sur un plan plus local, on notera la bonne collaboration avec les communes voisines au travers des diverses associations intercommunales. En particulier, la nouvelle collaboration pour les travaux de voirie délégués à la commune de Yens donne satisfaction.

Concernant les finances, celles-ci enregistrent une perte de Fr. 166'067.46. Il s'agit du premier exercice déficitaire depuis 18 ans, néanmoins avec une perte de moitié de ce qui était au budget. L'analyse montre que cette perte est principalement due à une baisse significative des rentrées d'impôts (impôt sur le revenu et la fortune). A ce stade, cette perte ne remet pas en cause le taux d'imposition fixé à 61,5%. En effet, rien ne permet de penser que cette baisse des rentrées sera pérenne. De plus, la commune dispose de liquidités largement suffisantes pour absorber ce déficit ainsi que d'un endettement nul. La capacité d'investissement n'est donc pas compromise.

Le Conseil général de Lussy-sur-Morges,
- conformément à l'article 88 du Règlement du Conseil général
- vu le rapport de gestion 2023 présenté par la municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion-finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide d'approuver la gestion communale 2023

Au nom de la municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire

F. Geoffroy

M. Vesin